

Mail reçu le 04/12/2021 à 16h31

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous notifions notre opposition au défrichage des zones présumées en vue de la construction de 3 lotissements, LARTIQUE I, II et III.

Le défrichage en vue de la construction de ces lotissements va à l'encontre de toutes les règles et orientations écologiques. Alors que nous nous engageons nationalement et internationalement, Cop21, Cop26, lois sur la transition écologique, les trames vertes et bleues, le zéro artificialisation nette, ce projet se propose de détruire plus de 16ha de forêt.

Nous sommes étonnés et extrêmement mécontents que ce projet nous soit proposé lors d'une enquête publique : il est capital qu'il soit présenté et discuté avec les habitants.

D'un point de vue écologique : Véritable axe de connexion, l'emplacement en vue de construction du projet Lartigue est un non sens écologique.

- **Lartigue I** : en obéissant au PLU, va se situer sur un site NBa. Les articles du PLU ayant pour objet, la construction de LLS ont été abrogés. Nous devons donc se référer au POS. Or la zone où va devoir se construire Lartigue I est pour le POS en zone NBa. **Cette zone n'étant ni défrichable ni constructible**, nous nous opposons à son défrichage.

- **Lartigue II** : ce lotissement se situe sur une trame bleue, riche en diversités écologiques, poumon d'un véritable écosystème. C'est un non sens de la défricher et de la rendre constructible. Ainsi, nous nous opposons à ce défrichage.

- **Lartigue III** : ce lotissement se situe d'après les études écologiques et d'après le SRADDET sur un corridor écologique. C'est le seul lieu de connexion entre les forêts du nord et de Pessac, où se situe un **corridor écologique remarquable**, et les landes du sud. Détruire ce corridor, voir le transformer en couloir, n'amènera qu'à la future nécrose des forêts du nord. Nous remarquons que cette interconnexion macroscopique n'a pas été prise en compte. Nous nous opposons donc au défrichage de Lartigue III.

Sans compter que tous ces arbres amortissent le bruit de l'autoroute.

D'un point de vue sociétal : La commune de Cestas et plus précisément Gazinet n'a pas été préparée à pouvoir accueillir un si important groupement d'habitations en une seule fois. Les infrastructures actuelles ne peuvent en aucun cas absorber un tel afflux de population.

Densification des voitures : Aujourd'hui l'étude n'a pas pris en compte les heures de pointes de circulation, des **bouchons quotidiens sont présents** entre 7h30 et 9h00 + 17h00 et 19 h00 sur la D214, sur la route d'Arcachon et sur l'autoroute. Sans compter qu'au moment des vacances, le **système WAZE préconise d'abandonner l'autoroute et de rejoindre la nationale Bordeaux/Arcachon en traversant la commune de Gazinet.**

La construction d'un rond point avec la sortie des lotissements directement sur le rond point ne va qu'aggraver le phénomène de blocage routier.

L'étude ne prend pas en compte la circulation à venir sur la D214 - **zone de changement à Pessac avec la construction de 300 logements - zone du Pacha projet de 120 logements.**

La mobilité est presque inexistante :

Pas de mobilité douce sur Gazinet

Pas d'accès protégés pour le PMR, parents avec poussettes, piétons

Places de parking autour de la gare, espace déjà saturé

La santé :

Les axes de pollution entourent et traversent cette zone - route d'Arcahon, D214, autoroute.

Construire 325 logements sur cette zone va densifier la pollution déjà présente et va diminuer la qualité d'absorption en éliminant 16,1ja de forêt. Cela va impacter notre santé et la santé des collégiens. **Le bruit** provenant de l'autoroute s'intensifie de jour en jour. L'arrêt de la circulation lors du 1er confinement a mis en relief cet état de fait. **Des particules noires** provenant du trafic routier sont de plus en plus importantes, les rebords de fenêtres et de portes, le mobilier de jardin en sont couverts.

La capacité d'absorption de patients : pas de capacité pour prendre de nouveaux patients, diminution du nombre de médecins, capacité insuffisante à l'heure actuelle en ce qui concerne les dentistes et les kinésithérapeutes. Il faut attendre 2 ou 3 jours pour avoir un RV chez un généraliste et ceux-ci ne se déplacent plus ce qui dangereux pour les personnes âgées. Pour avoir un RV chez le dentiste, il faut attendre 3 à 4 semaines !!!

L'éco anxiété : Phénomène démontré de pathologie apparaissant quand on détruit un environnement stable et reposant et que l'on transforme par de **l'ultra urbanisation**

Quand on résume les différentes oppositions d'abord écologiques puis sociétales, on se rend compte que ce projet est désuet. Il n'a été présenté que comme moyen de répondre aux objectifs de la loi SRU. Nous comprenons ce besoin mais nous sommes étonnés de voir que rien n'ait été prévu en amont pour absorber cette augmentation de population. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Ce projet en l'état ne peut être viable et encore moins viable

Nous vous demandons, Monsieur le Commissaire, suite à l'ensemble de nos remarques, de rendre un avis négatif.

Nous demandons à Madame la Préfète de s'opposer à ce défrichage pour ce projet en l'état. Il pourrait y avoir d'autres aménagements ou d'autres propositions si Monsieur le Maire acceptait un véritable débat public.

Nous vous remercions pour l'attention que vous portez à notre mail.

Annie & François Colotte (résidant à Cestas Gazinet)